JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITO

Pour toujours mieux informer les contribuables locaux, nous avons publié, dans le numéro des Échos Lauranais du mois d'avril, les taux d'imposition votés par le conseil municipal et devant s'appliquer à vos bases respectives pour calculer le montant des taxes locales communales (habitation, foncier bâti et non bâti). Vous aviez pu noter que ces taux étaient inchangés cette année encore, malgré une baisse notable des ressources communales.

Cela est rendu possible par une rigueur sans faille dans la gestion de notre budget et le fait que quelques compétences sont peu à peu déléguées à notre intercommunalité: Carcassonne Agglo.

Le Conseil d'agglomération vient à son tour de voter les taux qui fixent le montant des taxes que les contribuables vont avoir à acquitter et qui figureront dans la colonne « Intercommunalité ». Comme vous avez pu le lire dans la presse quotidienne locale, ces taux ont subi une augmentation. Voici les nouveaux taux qui vous permettront de calculer au plus juste votre propre contribution à l'intercommunalité si vous prenez soin de les appliquer au montant de vos bases (nota : les bases 2015 ont été majorées de 1% par l'Administration fiscale).

- Taxe d'habitation : 12.00% (10.5 % en 2015)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.5% (0.527 % en 2015)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8.5% (7.44% en 2015)
 À chacun d'être juge, en calculant le

A chacun d'être juge, en calculant le montant de ses propres cotisations.

Jean Loubat, Maire de Laure

■ RÉUNION IMPORTANTE À LAURE ■

Enjeu majeur de développement durable, l'irrigation constitue une préoccupation constante pour la profession agricole et les collectivités territoriales.

La société BRL, partenaire de la Région, vient de terminer l'étude du Schéma d'Eau Brute Agricole sur le territoire du Minervois autour du lac de Jouarres dans le cadre du projet Aquadomitia et le présentera aux intéressés, le lundi 9 mai au foyer de Laure à partir de 17h30.

La présence de tous les acteurs concernés est vivement souhaitée.

■ BUDGET PRIMITIF 2016 ■

Jeudi 14 avril 2016, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire a voté à l'unanimité le budget primitif 2016, préparé par la commission des finances.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 354 639 € dont 1 002 697 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement est placée sous le signe de la rigueur, elle se caractérise par :

En recette:

- Gel de nos taux d'imposition au niveau de 2007, ce qui nous permet d'enregistrer deux taux, la taxe d'habitation et le foncier non bâti en dessous des moyennes départementales et un taux le foncier bâti légèrement au-dessus.
- Poursuite de la politique des travaux en régie, 111 500 € programmés sur l'exercice.
- Optimisation des produits domaniaux.

En dépense :

- Poursuite de la politique de comptabilisation des dépenses engagées, renforcement des délégations afin d'assurer une meilleure maîtrise de nos dépenses.
- Provision de 70 000 €, mis en réserve pour dépenses imprévues et pour assurer une certaine souplesse à notre trésorerie.
- Vote d'un crédit de 24 858 € destiné aux 19 associations recensées sur la commune, dont six sportives et cinq culturelles.
- Prélèvement d'une somme de 211 240 € pour équilibrer notre section d'investissement.
- Affectation d'une somme de 335 459 € à la section d'investissement prélevée sur l'excédent de fonctionnement 2015.

Notre capacité d'autofinancement nette, la réalisation d'un emprunt de 100 000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,86 % sur 15 ans et la recherche de subventions auprès de nos partenaires, Carcassonne Agglo, Syaden, Département, Région et État (DETR et DRAC) nous ont permis d'affecter une somme de 719 530 € sur les programmes suivants :

Bâtiments : 319 966 €

• Mairie, École, Bibliothèque : 191 466 € | • Foyer : 27 000 €

• Église : 100 000 € | • Groupama : 1 500 €

- Réseaux et voirie : 292 849 €

• Éclairage Public : 32 200 € | • Électrification : 19 705 € | • VRD – Signalisation : 59 000 €

• Place Ravelin : 180 000 € | • Aire lavage : 1 944 €

– Espaces verts : 73 940 €

• Lac : 13 000 € | • Stade : 47 600 € | • Pistes forestières : 2 640 € | • Cimetière : 10 700 €

- Acquisition Mobilier et Matériel : 32 775 €

• Mobilier : 25 575 € | • Matériel informatique : 7 200 €

Les élus et l'ensemble des services travaillent à la réalisation de ces travaux qui par leur diversité et leur importance devraient satisfaire le plus grand nombre de Lauranais.

L'Adjoint aux Finances. Émile RAGGINI.

■ FACTURES D'EAU ■

Les factures d'eau potable sont enfin arrivées chez les usagers. La modification du principe de règlement interroge nos concitoyens.

Les 73 communes de Carcassonne Agglo utilisaient des principes différents pour assurer la gestion de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Les unes, comme Laure, utilisaient, et certaines utilisent toujours, la délégation de service. Chez nous, la Lyonnaise des Eaux, de 1994 à 2014, a eu en charge la distribution, le dépannage, le relevé des compteurs et la facturation. Ailleurs, d'autres fonctionnaient sous la forme d'une régie communale : les services municipaux géraient eux-mêmes l'intégralité de la compétence.

Pour rationaliser autant que possible ces services, les communes de l'Agglo ont décidé unanimement d'aller toutes vers l'utilisation d'un système unique de gestion. Dès que les contrats en cours seront parvenus à leur terme, le choix sera fait entre la mise en place d'une grande régie communautaire ou bien d'aller ensemble vers une délégation de service public. Ceci devrait être acté courant 2018. C'est vraisemblablement à ce moment-là que nous pourrons à nouveau utiliser le paiement par prélèvement automatique.

Il a également été décidé d'aller vers un prix unique de l'eau pour l'ensemble du territoire communautaire. Cela mettra plus de temps à devenir effectif pour permettre un lissage des tarifs.

Le but recherché peut se résumer en trois mots : équité, solidarité et transparence.

■ DISTRIBUTION DE SACS-POUBELLE ■

Une distribution de sacs-poubelle pour les déchets ultimes (sacs noirs) sera organisée dans les locaux de la mairie du lundi 6 juin au vendredi 10 juin de 10h à 12h. Le mardi 7 et le jeudi 9, deux autres créneaux horaires supplémentaires sont proposés : de 16h à 19h.

■ INONDATIONS ■

Ce n'est un secret pour personne, notre village est soumis au risque inondation. Les dates les plus citées parce que les plus récentes lorsque l'on évoque les catastrophes passées, sont encore dans la mémoire locale: 1891, 1921, 1930, 1940, 1965, 1987, 1999 ...

Après l'inondation de 1999, notre département a mis en place une structure, le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, le SMMAR, à laquelle adhérent des syndicats regroupant les communes qui constituent des bassins versants. Chacun des points du territoire audois appartient à un bassin versant.

Ainsi, notre commune adhère pour 80% de sa superficie au Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude (SMBA) qui regroupe les 10 communes qui constituent le bassin versant de l'Étang de Marseillette, et pour les 20% restant, au Syndicat Intercommunal

d'Aménagements Hydrauliques du Bassin de l'Argent Double (SIAHBAD).

Pour être précis, le village de Laure est situé sur le territoire du SMBA. C'est donc ce syndicat qui est chargé d'assurer, en lieu et place des propriétaires riverains dont cela est la responsabilité d'après la loi mais dont la plupart sont défaillants, l'entretien des cours d'eau dont le rôle a été jugé comme étant stratégique : Ruchol, Arques, Muzel, Resclauze.

Cet entretien programmé s'effectue périodiquement et répond aux directives du département et de l'Agence de l'eau sous l'autorité du Préfet.

Sur certaines zones, il peut s'avérer que, pour assurer la sécurité des zones habitées, la mise en place d'aménagements particuliers soit nécessaire. Ainsi, la SMBA vient de créer un bassin écrêteur de crues en amont immédiat du village de Badens qui avait eu à déplorer en 1999, 120 habitations sinistrées. Pour la commune de Laure, une zone d'expansion de crues a été créée en 2014 sur le ruisseau du Ruchol, grâce à la compréhension des propriétaires riverains, à hauteur du lotissement de la route d'Aigues-Vives. À l'avenir, les crues devraient pouvoir s'écouler du côté des parcelles viticoles (en n'occasionnant qu'un minimum de dégâts contrairement aux inondations antérieures) et ne plus envahir les habitations et le groupe scolaire, qui ne seront plus impactés que par le ruissellement. Mais l'action la plus importante pour la mise en sécurité des parties basses du village réside dans un double aménagement complémentaire : un bassin écrêteur de crues qui sera mis en place sur le ruisseau des Arques et le barrage du Gourg de la Blanco qui sera sécurisé afin de lui éviter tout dommage dû à une possible surverse lors de précipitations d'intensité exceptionnelle. On parle là de crues de retour mille voire dix mille ans.

Ce projet a démarré en 2008. Aujourd'hui, il est validé par l'État et figure dans les projets portés dans le Programme d'Action de Prévention des inondations 2015-2020 (PAPI 2). Les premières actions seront menées dès 2016. Les travaux sur la digue du Ruchol devraient être réalisés en 2019 et le bassin écrêteur des Arques courant 2020.

■ COMMUNIQUÉ DES SERVICES DE GENDARMERIE ■

Voici le bilan des actes délictueux ayant fait l'objet d'une intervention des services de gendarmerie en 2015 :

- Atteintes aux biens (vols divers): 25 (27 en 2014)

- Faits de violences : 21 (17 en 2014)

La gendarmerie de Peyriac-Minervois a consacré 630 heures dont 90 de nuit à la surveillance générale de la commune. Une centaine de contrôles alcoolémie ont été effectués. 104 opérations de contrôle anti délinquance sur réquisition du Procureur de la République ont été réalisées sur la commune en divers endroits et créneaux horaires. 124 heures ont été consacrées à des interventions

AGENDA

1er mai : Fête des Travailleurs

Comme chaque année, à 11h, le conseil municipal recevra les travailleurs pour un échange à l'issue duquel les participants partageront le verre de l'amitié.

Dimanche 8 mai

Commémoration du 8 Mai 1945. Rendez-vous à partir de 11h30 devant la mairie pour la mise en place du défilé.

Vendredi 20 mai : Présentation d'un ouvrage sur les « Croix de villages et de chemins en Minervois »

L'auteur, Bernard Chabardes, connaît et aime notre territoire dont il est originaire. Il vient à la Maison des associations le vendredi 20 mai à partir de 18h30, vous parler de son livre.

Dans cet ouvrage, c'est à une bien belle balade à laquelle il vous invite pour découvrir 58 villages et leurs 67 hameaux, mais aussi 371 croix, témoins fragiles et menacés des siècles passés...

Samedi 21 mai à 21h : Cinéma «Les Visiteurs 3 »

Bloqués dans les couloirs du temps, Godefroy de Montmirail et son fidèle serviteur Jacquouille sont projetés dans une époque de profonds bouleversements politiques et sociaux : la Révolution française...

21 et 22 mai : Championnat de l'Aude de pêche au moulinet

La fédération de pêche de l'Aude organise le championnat de l'Aude de pêche au moulinet au lac de Laure Minervois les samedi 21 et dimanche 22 mai 2016. C'est une compétition de haut niveau qui devrait ravir les amateurs.

Samedi 28 mai

L'association « Los Caminaïres » organise son 5^e rallye découverte pédestre autour de Laure : randonnée ludique d'environ 11 km - jeux - questions — convivialité...

Pique-nique tiré du sac le midi En fin d'après-midi remise des lots aux participants

Grillade au plan d'eau en soirée Participation: rallye 3€; grillade 7€ Inscriptions avant le 20 mai auprès d'Evelyne 09 50 64 47 88 ou Max 04 68 78 29 39

ou mail: los.caminaires@free.fr